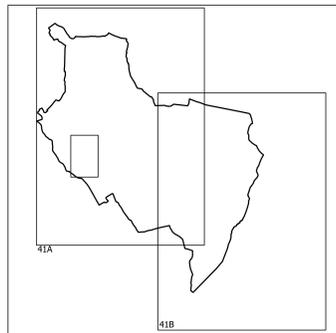


- Limite de zone ou de secteur
 - ua Nom de zone ou de secteur
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Emplacement réservé piéton
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - ▲ Ancrage obligatoire
- Mixité sociale et fonctionnelle**
- ▨ Emplacement réservé de mixité sociale
 - Linéaires commerciaux
- Patrimoine et paysage**
- ▨ Espace boisé classé
 - ▨ Elément de paysage
 - ▨ Espace paysager remarquable
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres
 - Ripisylve à protéger ou à renforcer
 - ▨ Périmètre d'intérêt patrimonial
 - ★ Bati à protéger
 - Bati faisant l'objet d'un changement de destination
 - Cône de vue
 - Canaux - fossés
- Plan de prévention du risque d'inondation du Gapeau (à titre indicatif)**
- ▨ Zone hydrogéographique et bistré du Gapeau
 - ▨ Périmètre d'aléas fort, moyen, faible - PPRI
 - ▨ Périmètre de protection du captage de Sénès (à titre indicatif)



Echelle: 1/5000ème



Plan Local d'Urbanisme | **PLU** SOLLIÈS-PONT

MODIFICATION N°3
4A2. PLAN DE ZONAGE (EST)



DEVELOPPEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT
DEPLACEMENTS
AMENAGEMENT
PATRIMOINE
ECONOMIE

PLU approuvé le 19 avril 2012
Révision du PLU approuvée le 19 décembre 2017
Modification n°1 approuvée le 26 septembre 2018
Révision allégée n°1 approuvée le 24 juin 2021
Modification n°2 approuvée le 29 septembre 2022
Modification n°3 approuvée le 16 décembre 2024